

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 25 septembre 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation d'une « fête de rue » à Am Pättchen, à Drinklange, de samedi 27 septembre 2025 jusqu'à dimanche 28 septembre 2025, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Sur le tronçon de rue à « Am Pättchen » à Drinklange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens de samedi 27 septembre 2025 jusqu'à dimanche 28 septembre 2025 inclus.**
Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 29/09/2025